

PAIX DE L'ABONNEMENT : ROUBAIX-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 DIRECTEUR : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^e, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 23. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 13 NOVEMBRE 1890

Prêtre et Soldat

Les séminaristes de la « classe » ont troqué la soutane contre la tunique ou le dolman, les voilà incorporés, immatriculés, fusiliers, cavaliers, ou canonniers de deuxième classe, prêts à pivoter sur le terrain de manœuvre avec leurs camarades, les « bleus. »

Les voilà sac au dos, les jeunes recrues de la milice noire, les voilà, les levîtes, avec le pantalon rouge et le képi couvrant la tonsure ! Quel grand soleil que celui qui éclaire ce beau jour et que le triomphe est sublime pour ceux qui ont rêvé d'empêcher le recrutement du clergé en le soumettant au service militaire !

Ce qui m'étonne, c'est que les nombreuses sociétés de libre-penseurs qui fonctionnent aux quatre coins de la France n'aient pas encore convoqué leurs adhérents à quelque punch d'allégresse pour célébrer ce mirifique coup de pioche dans les flancs de la sinistre bastille ecclésiastique.

La chose en vaut la peine cependant ! Depuis dix ans, la machine de guerre était sur le chantier ; toute la réforme du service militaire ne tendait qu'à l'incorporation des 1,900 séminaristes qui viennent d'entrer à la caserne.

Pour arriver à ce résultat, on a jeté on l'air, pile ou face, la loi qui avait relevé l'organisation de l'armée depuis 1872 ; on s'est lancé dans l'inconnu, hardiment, témérairement peut-être. La compensation était au bout, et cette compensation était de taille à masquer tous les périls, à donner du cœur au ventre des plus timorés.

Eh bien, aujourd'hui que le but est atteint, quel silence singulier dans les rangs des triomphateurs, quelle déception peut être ! Sans un murmure, sans une protestation, sans même une marque d'attentisme sement qui puisse être considérée comme une faiblesse, les « apprentis curés » arrivent au régiment. Les évêques ont voulu préparer aux devoirs nouveaux qu'ils auront à remplir, et tous ont tenu le même patriotique langage.

Nou Nord au Midi, de l'Ouest à l'Est, les séminaristes de chaque diocèse ont entendu les mêmes vibrantes exhortations à la discipline, au respect des chefs, à l'amour de la patrie. C'est ainsi, en effet, que les évêques français répondent à une loi dirigée contre l'Eglise, loi qu'ils réprouvent et qu'ils ont combattue avec la dernière énergie.

Le fait accompli, ils jugent que les séminaristes n'ont point à prendre figure de persécutés, mais qu'ils doivent aborder crânement cette épreuve si peu en rapport avec leur mission pacifique, mais qui les oblige au plus noble métier que l'homme puisse faire, après servir Dieu.

Prêtre et soldat ont toujours vécu dans une fraternité touchante, sans cesse retrempe dans les champs de bataille où l'on meurt, dans les hôpitaux où l'on souffre. Les devoirs ne sont-ils pas souvent les mêmes et les espoirs aussi élevés, aussi lointains, aussi surnaturels ?

La loi qui astreint les séminaristes au service militaire, va resserrer encore ces liens et préparer des amitiés que l'avenir changera sans peine en confiance et en respect. Est-ce cette perspective qui donne à

penser aux sectaires ? Ont-ils peur de l'influence moralisante que les séminaristes répandront certainement dans les casernes, ou espèrent-ils que le gendarme serait obligé d'aller prendre les levîtes au collet pour les entraîner de vive force au régiment ? Leur espoir est déçu dès à présent, et leurs craintes peuvent rester entières.

MORALE RELATIVE

J'ai beaucoup attendu avant de dire un mot, à cette place, sur l'affaire de Toulon. A la vérité, ce qui m'intéressait c'était moins l'événement en lui-même qu'un commentaire de nos honorables confrères parisiens.

Mon attente a été bien récompensée, car j'ai pu saluer au passage les théories les plus singulières, les considérations les plus pénibles inspirées par ce triste épisode de la vie politique.

Par une étrange aberration, tout ce qui constitue les circonstances aggravantes d'un méfait, c'est à-dire l'éducation, la situation mondaine ou politique du parqué de cette ville apprenant, en effet, qu'un avoué, et non un avocat, a été condamné à deux ans de prison, et non à deux ans de réclusion.

Un seul sentiment aurait dû dominer dans la presse de tous les partis : la satisfaction de constater qu'il y a encore des juges à Toulon. Le chef du parquet de cette ville apprenant, en effet, qu'un avoué, et non un avocat, a été condamné à deux ans de prison, et non à deux ans de réclusion.

Un seul sentiment aurait dû dominer dans la presse de tous les partis : la satisfaction de constater qu'il y a encore des juges à Toulon. Le chef du parquet de cette ville apprenant, en effet, qu'un avoué, et non un avocat, a été condamné à deux ans de prison, et non à deux ans de réclusion.

Un seul sentiment aurait dû dominer dans la presse de tous les partis : la satisfaction de constater qu'il y a encore des juges à Toulon. Le chef du parquet de cette ville apprenant, en effet, qu'un avoué, et non un avocat, a été condamné à deux ans de prison, et non à deux ans de réclusion.

Un seul sentiment aurait dû dominer dans la presse de tous les partis : la satisfaction de constater qu'il y a encore des juges à Toulon. Le chef du parquet de cette ville apprenant, en effet, qu'un avoué, et non un avocat, a été condamné à deux ans de prison, et non à deux ans de réclusion.

Un seul sentiment aurait dû dominer dans la presse de tous les partis : la satisfaction de constater qu'il y a encore des juges à Toulon. Le chef du parquet de cette ville apprenant, en effet, qu'un avoué, et non un avocat, a été condamné à deux ans de prison, et non à deux ans de réclusion.

Un seul sentiment aurait dû dominer dans la presse de tous les partis : la satisfaction de constater qu'il y a encore des juges à Toulon. Le chef du parquet de cette ville apprenant, en effet, qu'un avoué, et non un avocat, a été condamné à deux ans de prison, et non à deux ans de réclusion.

Le grand argument, l'argument sentimental mis en avant, c'est le désespoir de la famille de l'infortuné employé, des loyax marins, des serviteurs de la France atteints par le scandale.

Pur sophisme ! Non, la faute d'une femme, si elle est prouvée, ne saurait tenir l'honneur de ces nobles êtres. Si la malheureuse dut appartenir à la honte, elle ne leur appartient plus. Il est des amputations sociales douloureuses, mais nécessaires et qui sauvent.

Nous attendrions sur le malheur des coupables ! Soit ; il n'est pas défendu d'être sensible ; mais je rappellerai l'admiration professée pour la bonté d'Alphonse Karr : « Abolissons la peine de mort ; mais que nous amène-t-elle ? »

Les juges de Toulon ont respecté les lois, ils ont respecté eux-mêmes. Au idéaliste, dans la littérature et dans la vie, on est trop idéaliste pour les belles dames parfumées qui se livrent à l'amour de l'étranger ; on est trop ironique à l'égard des maris trompés. Le temps est venu de s'écrier : « Place aux belles et honnêtes femmes qui vont à pied ou en voiture, mais qui ne vont pas chez leur amant ou chez le mauvais herbieriste. »

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES (SUITE) En ce qui concerne les céréales, les produits d'alimentation, la houille, etc., le gouvernement émet les appréciations suivantes :

Les nouveaux tarifs prévoient des relèvements de droits pour un certain nombre d'objets d'alimentation, tels que le saindoux, la margarine, les fromages ; ils suppriment l'exemption accordée dans les traités de commerce aux produits de l'industrie, tels que les céréales, le miel, etc.

Les nouveaux tarifs prévoient des relèvements de droits pour un certain nombre d'objets d'alimentation, tels que le saindoux, la margarine, les fromages ; ils suppriment l'exemption accordée dans les traités de commerce aux produits de l'industrie, tels que les céréales, le miel, etc.

Les nouveaux tarifs prévoient des relèvements de droits pour un certain nombre d'objets d'alimentation, tels que le saindoux, la margarine, les fromages ; ils suppriment l'exemption accordée dans les traités de commerce aux produits de l'industrie, tels que les céréales, le miel, etc.

Les nouveaux tarifs prévoient des relèvements de droits pour un certain nombre d'objets d'alimentation, tels que le saindoux, la margarine, les fromages ; ils suppriment l'exemption accordée dans les traités de commerce aux produits de l'industrie, tels que les céréales, le miel, etc.

Les nouveaux tarifs prévoient des relèvements de droits pour un certain nombre d'objets d'alimentation, tels que le saindoux, la margarine, les fromages ; ils suppriment l'exemption accordée dans les traités de commerce aux produits de l'industrie, tels que les céréales, le miel, etc.

introduit dans la consommation des quantités considérables de vins alcoolisés.

Le service des douanes a usé de tous les moyens d'excès dont il dispose pour prévenir ces fraudes ; il a été trop souvent impuissant à les empêcher, et il n'est que par un moyen de les faire disparaître, c'est de les rendre sans profit pour ceux qui les commettent.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Le commerce, n'ayant plus un intérêt direct à déléguer les vins français de qualité similaire, n'achèterait plus à l'étranger que l'appoint nécessaire pour combler l'insuffisance de notre production.

Table of stock market data for Paris (Bourse de Paris) including various categories like Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, and Valeurs diverses.

Table of stock market data for Lille (Bourse de Lille) including various categories like Valeurs and Cours.

Table titled 'DERNIERE HEURE' containing various news snippets and financial reports.

Une protestation. M. Edouard Drumont adresse à l'Éclair une lettre où nous lisons : « Dans un interview avec un rédacteur de l'Éclair, M. Dérouté a jugé à propos de citer une conversation... »

Le duel Dérouté-Lagarre. Charleroi, 13 novembre. — Le duel Dérouté-Lagarre a eu lieu ce matin aux environs de Charleroi... M. Dérouté s'est avancé vers les témoins en disant : « Je salue l'ancien boulangiste, mais je ne tiens pas sur l'ancien ami. »

Le scandale de Toulon. Toulon, 13 novembre. — Une perquisition a eu lieu au domicile de Fouroux, en présence du procureur... Un accident de chemin de fer à Paris. Paris, 13 novembre. — Ce matin, un train express venant de Bruxelles s'est arrêté au battoir en entrant dans la gare du Nord. Cinq voyageurs ont été blessés.

Table titled 'COURS DE CLOTURE AU COMPTANT' showing closing market prices.

Table titled 'CHAMBRE DES DEPUTÉS' showing legislative news and session details.

Table titled 'LES MARCHÉS A TERME' showing futures market information.

Table titled 'CHAMBRE DES DEPUTÉS' showing legislative news and session details.

Table titled 'LES MARCHÉS A TERME' showing futures market information.

Table titled 'CHAMBRE DES DEPUTÉS' showing legislative news and session details.